

BGE GASCOGNE PYRENEES (ARTE)

Association Loi 1901

119 bis, Avenue de la 1^{ère} Armée Française

32000 AUCH

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2017

Luc-Cécil CASTEL

Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

13, Rue Paul Charrier

31100 TOULOUSE

Tél : 05.61.51.07.36.

Fax : 05.61.44.85.07.

E-Mail : luccecil.castell@cee-compta.fr

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Aux membres de l'assemblée générale de l'Association BGE GASCOGNE PYRENEES (ARTE),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BGE Gascogne Pyrénées (ARTE) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, le contrôle des financements et rémunérations reçus sur l'exercice, ainsi que sur l'analyse du budget prévisionnel de l'association pour l'exercice 2018.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport comptable et financier établi par le trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Toulouse, le 15 juin 2018



Luc Cécil CASTEL

Commissaire aux comptes

BILAN AU 31/12/2017, en euros

	ACTIF				PASSIF		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	V. nette N-1		Montant	N-1
IMMOBILISATIONS					FONDS PROPRES		
<i>Corporelles</i>	191 970,63	93 207,51	98 763,12	114 384,53	Fonds associatif	34 776,00	34 776,00
<i>Financières</i>	596,41	0,00	596,41	596,41	Report à nouveau	160 407,92	153 378,80
<i>Résultat</i>					Résultat	-23 894,73	7 029,12
<i>Total immobilisations</i>	192 567,04	93 207,51	99 359,53	114 980,94	<i>Total fonds propres</i>	171 289,19	195 183,92
CREANCES					DETTES FINANCIERES		
<i>Total créances</i>	212 656,86	70 697,65	141 959,21	150 622,41	<i>Total dettes financières</i>	70 154,62	73 237,26
DISPONIBILITES					FONDS DEBIES		
<i>Total disponibilités</i>	80 559,48	0,00	80 559,48	100 186,02	<i>Total fonds dédiés</i>	0,00	0,00
					DETTES		
					<i>Total dettes</i>	80 434,41	97 368,19
TOTAUX	485 783,38	163 905,16	321 878,22	365 789,37	TOTAUX	321 878,22	365 789,37

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2017, en euros

CHARGES	2017	N-1	PRODUITS	2017	N-1
<i>Charges d'exploitation</i>			<i>Produits d'exploitation</i>		
60 - Achats	8 171,70	9 749,96	Conseil "Création d'entreprise"	202 095,50	204 982,50
61 - Services extérieurs	14 476,24	13 460,03	Formations Création d'entreprise	107 838,17	146 696,43
62 - Autres services extérieurs	23 639,87	33 189,06	Total Chiffre d'affaires	309 933,67	351 678,93
63 - Impôts	3 357,66	3 384,04	Autres produits	90,00	2 434,83
64 - Charges de personnel	266 091,13	263 816,76	75 - Cotisations	255,00	165,00
66 - Charges financières	1 630,32	958,07	76 - Produits financiers	455,52	518,73
67 - Charges exceptionnelles	168,70	13 908,75	77 - Produits exceptionnels	754,30	6 137,05
68 - Dot. amortissements provisions	17 937,60	27 072,90	78 - Reprises sur provisions	90,00	11 634,15
TOTAL CHARGES	335 473,22	365 539,57	TOTAL PRODUITS	311 578,49	372 568,69
Excédent	0,00	7 029,12	Déficit	23 894,73	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	335 473,22	372 568,69	TOTAL GÉNÉRAL	335 473,22	372 568,69
Evaluation des contributions volontaires en nature					
<i>Charges</i>			<i>Produits</i>		
Personnel bénévole	1 088,80	3 491,32	Bénévolat	1 088,80	3 491,32
Total	1 088,80	3 491,32	Total	1 088,80	3 491,32

ANNEXE

Exercice du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux principes de base :

- continuité des activités
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les méthodes d'évaluations retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Afin de respecter le principe de permanence des méthodes, les taxes sur la formation professionnelle continue (AGEFOS et FONGECIF) ne sont pas mises en charges à payer à la clôture de l'exercice. Le compte 6333000 laisse ressortir les taxes effectivement payées dans l'exercice

BGE Gascogne Pyrénées (ARTE)

119 bis avenue de la 1^{ère} Armée Française - 32000 AUCH ☎ 05 62 05 52 55 📠 05 62 05 80 35

14 boulevard Rénaudet 65000 TARBES

@ : bge.arte@orange.fr

Association loi 1901 – SIRET : 343 713 897 00043 – CODE APE : 8559 A – ORGANISME DE FORMATION N° 73320008632

INFORMATIONS LIEES A L'ACTIF

- Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE	AMORT. AU 01/01/2017	AMORT. 2017	AMORT. CUMULE	VALEUR NETTE AU 31/12/2017
Tables 09/06/1993	737,68	737,68	0,00	737,68	0,00
Mobilier Auch 23/02/1994	961,89	961,89	0,00	961,89	0,00
Tableaux Auch 13/04/1994	826,59	826,59	0,00	826,59	0,00
Etagères Auch 06/07/1999	1 125,87	1 125,87	0,00	1 125,87	0,00
Armoire Auch 01/09/1999	1 049,92	1 049,92	0,00	1 049,92	0,00
Photocopieur 32 Sharp 27/04/2004	3 289,00	3 289,00	0,00	3 289,00	0,00
Photocopieur 65 Sharp 27/04/2004	2 176,72	2 176,72	0,00	2 176,72	0,00
Locaux 32 15/08/2004	56 500,00	35 343,90	2 825,00	38 168,90	18 331,10
Mobilier Tarbes 05/10/2004	693,68	693,68	0,00	693,68	0,00
Chaises 64 17/02/2006	1 027,44	1 027,44	0,00	1 027,44	0,00
Tables 64 22/02/2006	775,76	775,76	0,00	775,76	0,00
PC DELL Accueil 32 22/09/2009	778,60	778,60	0,00	778,60	0,00
PC DELL portable 32 22/09/2009	948,43	948,43	0,00	948,43	0,00
PC DELL portable 65 22/09/2009	1 896,86	1 896,86	0,00	1 896,86	0,00
PC DELL portables 64 22/09/2009	1 896,85	1 896,85	0,00	1 896,85	0,00
UC DELL Compta 29/10/2009	790,62	790,62	0,00	790,62	0,00
Meubles Crédit Mutuel 21/07/2010	956,80	956,80	0,00	956,80	0,00
PC Toshiba portables 32 10/02/2011	1 430,40	1 430,40	0,00	1 430,40	0,00
Grilles défense 32 12/11/2012	798,93	330,22	79,89	410,11	388,82
Façade immeuble 32 09/05/2012	5 881,42	2 729,96	588,14	3 318,10	2 563,32
Standard 32 14/04/2012	3 040,63	2864,97	175,66	3 040,63	0,00
PC Accueil 32 27/03/2012	714,55	714,55	0,00	714,55	0,00
PCP Mango 32 19/04/2012	537,00	537,00	0,00	537,00	0,00
PCP Mango 65 19/04/2012	537,00	537,00	0,00	537,00	0,00

Immobilisations corporelles (suite)

IMMOBILISATIONS (suite)	VALEUR BRUTE	AMORT. AU 01/01/2017	AMORT. 2017	AMORT. CUMULE	VALEUR NETTE AU 31/12/2017
PCP SEB 65 04/10/2012	537,30	537,30	0,00	537,30	0,00
Photocopieur imprimante 32 11/09/2014	2 628,00	2 019,67	608,33	2 628,00	0,00
PC vidéo projecteur 65 01/12/2014	349,00	242,35	106,65	349,00	0,00
PC, Serveur EASY PRINT 01/04/2015	3 062,00	1 786,17	1 020,67	2 806,84	255,16
Renault Clio grise 03/12/2015	9 000,00	3 225,00	3 000,00	6 225,00	2 775,00
Travaux aménagement 32 01/09/2016	80 895,50	2 696,52	8 089,55	10 786,07	70 109,43
PC portables CTL informati 23/09/2016	3 810,00	342,19	1 270,00	1 612,19	2 197,81
Gardes corps 32 01/04/2017	2 316,19	0,00	173,71	173,71	2 142,48
TOTAL	191 970,63	75 269,91	17 937,60	93 207,51	98 763,12

Toutes les immobilisations sont amortissables en linéaire.

Le standard, l'armoire, les étagères, le fax Auch, le mobilier et les photocopieurs sont amortissables sur 5 ans.

Les micro-ordinateurs, projecteur, magnétoscope, tables, tableaux, serveur sont amortissables sur 3 ans.

La Renault Clio grise (occasion) est amortie sur 3 ans.

Les logiciels sont amortis sur 1 an.

Les locaux du Gers sont amortis sur 20 ans.

La façade de l'immeuble, les grilles de défenses, les gardes corps et les travaux 32 sont amortis sur 10 ans

- Immobilisations financières

Nature	Objet	Valeur brute
Titres de participation	Crédit Mutuel	271,41
Dépôts et cautionnements	Caution local Tarbes	325,00

192 567,04



- Actif circulant

Les créances se répartissent ainsi :



Clients		
	Conseil Départemental 32	44 800,00
	Conseil Régional - Economie solidaire	30 000,00
	Fongecif	1 600,00
	Pôle Emploi - Ateliers	4 425,00
	Pôle Emploi - CSP LCR	3 957,12
	NACRE	10 768,75
	Sous total	95 550,87
Clients douteux		
	CLAF	55 867,65
	Communauté de Communes Bastides et Vallons	7 000,00
	CRESCENDO - Couveuse	7 830,00
	Sous total	70 697,65
Factures à établir		
	AGEFICE	2 900,00
	AGEFIPH	18 170,00
	CRESCENDO - Couveuse	855,00
	CSP LCR Pôle Emploi	16 295,01
	INSTEP - Ateliers	1 145,00
	Conseil Régional - Economie Solidaire	
	Communauté de communes du canton de Lembeye	2 210,00
	OPCA - UNIFAF	350,00
	FONGECIF	1 960,00
	Sous total	43 885,01
Autres créances		
Organismes sociaux		
	Adhérents	209,10
	Personnel	45,00
	Charges constatées d'avance	346,97
		1 922,26
	Sous total	2 523,33
TOTAL CREANCES		212 656,86

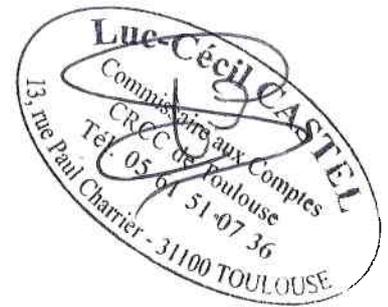
814,7505

Provision pour dépréciation des créances

- CLAF - CIBLE, Ateliers 32	55 867,65
Communauté de Communes Bastides et Vallons	7 000,00
CRESCENDO - Couveuse	7 830,00
TOTAL	70 697,65

Le montant provisionné sur les créances CLAF est important. Le CLAF, mandataire des prestations CIBLE et Ateliers du Gers a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire le 05/04/2012. L'administrateur judiciaire est Maître BENOIT. Dans le cadre de la vérification du passif, notre créance avait été rejetée de la somme de 34475,54€. Nous avons contesté ce montant. Le Tribunal de Commerce de Toulouse, suite au jugement du 31/05/2013, a admis une créance de 55 867,65€ (les frais de gestion de 6% sont déduits)

INFORMATIONS LIEES AU PASSIF



- Fonds propres

. Le résultat de l'année 2016 (excédent de 7 029,12€), a été porté en report à nouveau.

- Dettes financières / Emprunts

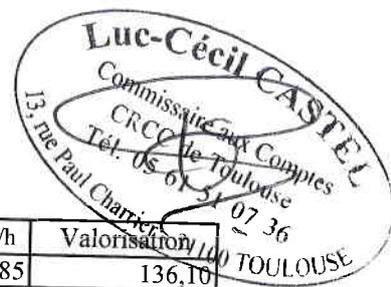
* Emprunt

. Un emprunt pour l'achat du local d'Auch a été contracté en août 2004 auprès du Crédit Mutuel, pour une durée de 15 ans. Au 31/12/2017, le capital restant dû est de 8 286,56 €.

. Un emprunt pour des travaux d'aménagement et mise aux normes du local d'Auch a été contracté en juillet 2017 auprès du Crédit Mutuel, pour une durée de 10 ans. Au 31/12/2017, le capital restant dû est de 61 868,06 €.

- Dettes

Fourisseurs	6 238,21
Fourisseurs, facture non parvenue	3 591,00
Personnel, Déplacements et Avances de frais	1 137,79
Personnel, salaires	13 070,89
Dettes provisionnées sur congés payés	23 326,13
Dettes sociales	22 902,32
TVA collectée	1 319,04
TVA à décaisser	1 154,00
Adhérents	65,82
Avances et acomptes reçus (GIP DSU Agglomération de Pau)	5 300,00
Avances et acomptes reçus (PLIE 64)	413,40
Avances et acomptes reçus (AGEFICE)	575,00
Charges à payer, commissions Ateliers, CSP	1 340,81
TOTAL	80 434,41

BENEVOLAT 2017**Entretiens qualité les 28/09/2017 et 12/10/2017**

Nom Prénom	Nbre d'heures	SMIC horaire	Charges sociales/h	Valorisation
Alexandre VLASSOFF	10	9,76	3,85	136,10
Total	10			136,10

CA stratégiques / Personnel d'ARTE le 14/12/2017

Nom Prénom	Nbre d'heures	SMIC horaire	Charges sociales/h	Valorisation
Alexandre VLASSOFF	4	9,76	3,85	54,44
Jacques CABOS	4	9,76	3,85	54,44
Didier MAZZOCCHIN	4	9,76	3,85	54,44
Total	12			163,32

Préparation et supervision des travaux d'Auch

Nom Prénom	Nbre d'heures	SMIC horaire	Charges sociales/h	Valorisation
Alexandre VLASSOFF	10	9,76	3,85	136,10
Total	10			136,10

Participation à la Journée de la TPE le 30/03/2017

Nom Prénom	Nbre d'heures	SMIC horaire	Charges sociales/h	Valorisation
Alexandre VLASSOFF	4	9,76	3,85	54,44
Didier MAZZOCCHIN	4	9,76	3,85	54,44
Total	8			108,88

Participation aux réunions du personnel

Nom Prénom	Nbre d'heures	SMIC horaire	Charges sociales/h	Valorisation
Alexandre VLASSOFF	40	9,76	3,85	544,40
Total	40			544,40

Total bénévolat 2017	1 088,80
-----------------------------	-----------------

INFORMATION SUR LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION**Nombre d'heures de Compte Personnel de Formation (CPF) acquis par les salariés au 31/12/2017**

Nom Prénom	Heures DIF + CPF au 01/01/17	Heures CPF acquises en 2017	Heures de formation CPF réalisées en 2017	Solde au 31/12/17
DELORGE Olivia	168,00	24,00	0,00	192,00
TUDURY Hélène	168,00	24,00	0,00	192,00
REVEILLON Louise	168,00	24,00	0,00	192,00
RENAUDIE Claire	10,00	24,00	0,00	34,00
CHIGNEC Aurélia	129,32	24,00	0,00	153,32
DENAUX Amandine	11,89	18,97	0,00	30,86
	655,21	138,97	0,00	794,18

AUTRES GARANTIES DONNEES

Contrat de prêt professionnel Crédit Mutuel d'un montant de 56 500 €

Durée : 180 mois

Taux effectif global : 5,943%

Date signature : 09/07/2004

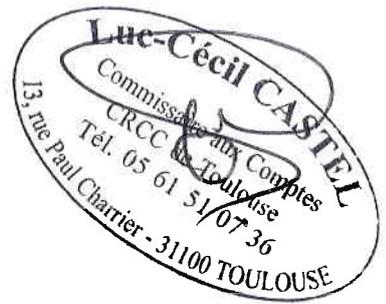
Au profit du Crédit Mutuel, avenue d'Alsace 32000 AUCH

Garantie : Hypothèque des locaux professionnels de 1er rang

Lot n° 19

Désignation cadastrale : Section AL n° 62

Adresse des locaux : 121 avenue de la Première Armée Française 32000 AUCH



Application des nouvelles règles d'évaluation et de comptabilisation des immobilisations

Exercice comptable ouvert à compter du 01/01/2017

Aucune modification n'a été apportée aux comptes annuels 2014 présentés par notre association. Nous avons appliqué en 2005 les mesures de simplification des nouvelles règles d'amortissement relatives aux petites entreprises, conformément à la réglementation.

Rémunérations des dirigeants (Loi 2006-586 du 23 mai 2006 Article 20)

Les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants ont été les suivantes :

- Salaires bruts : 58 863,01 €

DIVERS